



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

AVANT-PROJET DE PROGRAMMES STATISTIQUES POUR 2014

Grandes lignes du moyen terme 2014-2018

EXPOSÉ DE SYNTHÈSE

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) est un département de l'INHESJ (*Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice*), établissement public administratif placé sous tutelle du Premier ministre.

Le décret n° 2009-1321 du 28 octobre 2009 relatif à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) fournit dans son article 8, les missions de l'ONDRP :

- 1. Recueillir les données statistiques relatives à la délinquance et à la criminalité auprès de tous les départements ministériels et organismes publics ou privés ayant à connaître directement ou indirectement de faits ou de situations d'atteintes aux personnes, aux biens ou à l'ordre public ;*
- 2. Centraliser les données relatives au prononcé, à la mise à exécution et à l'application des mesures et sanctions pénales : données juridiques, données statistiques et analyses des questions soulevées dans le cadre des différentes disciplines concernées (données produites en France, mais aussi dans les autres Etats membres de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et dans les pays d'autres continents) ;*
- 3. Exploiter les données recueillies mentionnées au 1. et au 2. pour réaliser des études et analyses globales ou spécifiques sur les phénomènes criminels constatés par les services de police et les unités de gendarmerie, sur les infractions révélées par les enquêtes de victimation, sur l'activité des services de sécurité et sur les réponses pénales apportées par les autorités judiciaires ou administratives ;*
- 4. Assurer la mise en cohérence des indicateurs, de la collecte et de l'analyse des données afin de disposer d'analyses sur le fonctionnement de l'ensemble de la chaîne pénale ;*

5. Contribuer au développement d'outils pédagogiques permettant de synthétiser les informations les plus importantes et mettre sa production à la disposition des responsables de formation initiale et continue dans les établissements d'enseignement supérieur et les conseiller quant à leur exploitation ;

6. Assurer une fonction de veille sur les phénomènes criminels actuels ou émergents, sur leur perception par les citoyens, ainsi que sur l'ensemble des politiques publiques, françaises ou étrangères, visant à mieux connaître la délinquance et la criminalité et les réponses qui y sont apportées en vue de les prévenir ou de les réprimer ;

7. Coopérer avec l'ensemble des producteurs de données, publics ou privés, en vue de l'élaboration d'instruments statistiques innovants ayant vocation à fournir des statistiques régulières ;

8. Faciliter les échanges avec d'autres organismes d'observation ou de recherche ainsi que la coopération avec l'ensemble de nos partenaires européens ou extra-européens afin de favoriser une meilleure connaissance des phénomènes criminels, des systèmes juridiques, des pratiques et des résultats du traitement des infractions pénales par le développement de méthodes de comparaison adaptées ;

9. Organiser la communication à l'ensemble des citoyens de ces données à travers des publications régulières et leur mise en ligne sur un site internet, dans le cadre des protocoles passés entre l'institut et les ministères concernés ;

10. Communiquer les conclusions qu'inspirent ces analyses aux autorités concernées et aux partenaires de l'Observatoire à travers la publication annuelle d'un rapport rendu public ;

11. Formuler toutes propositions utiles au développement de la connaissance scientifique des phénomènes criminels, de l'activité des services de sécurité ou des réponses pénales, et à l'amélioration des performances des politiques publiques en matière de prévention, de réinsertion et de lutte contre la récidive.

En novembre 2012, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a pu établir un bilan statistique annuel multi sources en s'appuyant, à titre principal, sur les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP. Il a notamment été possible d'étudier l'évolution de la fréquence de certains phénomènes de délinquance sur la période 2006-2011 en comparant les variations des taux de victimation à celles des nombres de faits constatés par la police ou la gendarmerie.

Or, au cours de ce même mois, l'ONDRP a découvert que l'enregistrement des faits constatés connaissait une rupture de continuité statistique depuis le début 2012 en zone gendarmerie. Elle résulte du lancement d'un nouvel outil d'enregistrement des procédures (PULSAR). Cette rupture et ses causes ont été confirmées par un rapport remis par l'Inspection générale de l'administration au ministre de l'Intérieur le 12 juillet 2013.

Puis, en 2013, le changement au 1er janvier du statut d'emploi des enquêteurs de l'INSEE a coïncidé avec une forte baisse du taux de réponse de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » dont la collecte avait pourtant été repoussée de 3 mois. En conséquence, en novembre 2013 puis en 2014, l'Observatoire pourrait ne pas être en mesure de publier et de commenter les statistiques sur la délinquance en 2012 suivant le modèle de l'approche multi sources mise en œuvre sur la période 2006-2011.

Pour ce qui est de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2013 portant sur les atteintes subies en 2012, dans l'attente des fichiers de résultats, on ne sait pas si elle pourra être

exploitée en évolution. En revanche, il est acquis que les comparaisons annuelles des nombres de faits constatés en France métropolitaine par la police et par la gendarmerie entre la période actuelle et la période 1996-2011 seront très difficiles voire impossibles.

Compte tenu du calendrier de déploiement en zone police du nouvel outil d'enregistrement des procédures (LRPPN version 3), au mieux, en France métropolitaine, les faits constatés en 2016 pourront être comparés à ceux de 2015. En zone gendarmerie, on espère que 2014 sera comparable à 2013 et en zone police, pour l'instant, 2013 semble encore comparable à 2012 et aux années 1996-2011.

La période de transition qui a débuté en 2012 à la Gendarmerie nationale s'achèvera donc, au plus tôt, courant 2014 lorsque le nouvel outil d'enregistrement de la Police nationale sera en service sur l'ensemble du territoire. **La question de la continuité des séries statistiques se posera vraisemblablement en 2014 en zone police.**

Les nouvelles bases de données sur la délinquance enregistrée devraient aussi permettre d'accéder à des informations descriptives inédites sur les faits constatés, sur les victimes ou sur les personnes mises en cause. En 2014, l'ONDRP pourrait disposer dans cette perspective des statistiques enregistrées par la gendarmerie en 2012 et en 2013. **Leur exploitation nécessitera un fort investissement méthodologique de l'Observatoire.**

Le programme de travail 2014 de l'ONDRP sur la victimation sera fortement tributaire de la possibilité ou non d'exploiter tout ou partie des résultats de l'enquête la plus récente. D'ores et déjà, **un retour à la normale en terme de calendrier et de déroulement de la collecte de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2014 est un enjeu prioritaire pour l'Observatoire.**

Or, l'existence de l'enquête dans sa forme actuelle est incertaine, d'abord pour des raisons budgétaires. Elle est aussi dans l'attente de la réunion de la commission thématique du CNIS du 26 novembre 2013 où son avis d'opportunité sera discuté.

Le rythme de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » détermine celui du bilan de l'évolution de la fréquence des phénomènes de la délinquance. L'annualité de l'enquête répond à une demande sociale qui trouve déjà un tel délai trop long. L'expérience montre que dès le 15 janvier de l'année suivante, la question du bilan de la délinquance est posée dans les media alors que l'ONDRP explique qu'il faut attendre les statistiques de victimation diffusées en fin d'année pour le mener.

En Angleterre et au Pays de Galles, d'ailleurs, l'enquête nationale de victimation se déroule désormais en continu afin de fournir des indicateurs actualisés 4 fois par an.

Pour la période 2006-2011, il a été possible de suivre à l'échelle de la France métropolitaine l'évolution annuelle de la délinquance visant les personnes et leurs biens en s'appuyant sur un double système de mesure « Constatation et Victimation ». Cette capacité est aujourd'hui remise en cause. La priorité du programme de travail de l'ONDRP en 2014 sera de la maintenir ou, au pire, de la rétablir en perdant au plus une année de comparaison. Pour y parvenir, l'Observatoire devrait pouvoir s'appuyer sur le nouveau service statistique ministériel qui va être créé au ministère de l'Intérieur sur les questions de délinquance.

L'élaboration d'un projet de programme de moyen terme 2014-2018 est menée par l'ONDRP dans des conditions de fortes incertitudes, non seulement à propos des deux principales sources statistiques qu'il exploite, mais aussi à son propre sujet.

Sous réserve :

Que l'Observatoire conserve ses missions actuelles et soit doté d'un effectif lui permettant de les mener ;

Que l'enquête « Cadre de vie et sécurité » se poursuive à un rythme annuel ;

Qu'à partir de 2015, on puisse à nouveau disposer de statistiques annuelles agrégées « police et gendarmerie » et,

Que le ministère de la Justice lui fournisse les données statistiques nécessaires,

Les grands axes du travail de l'ONDRP sur la période de moyen terme 2014-2018 seraient les suivants :

1. **Étudier les variations de la fréquence des phénomènes de délinquance** dans le cadre d'une approche multi sources, et, une fois celles-ci établies, les confronter aux résultats statistiques observés dans les autres pays et aux analyses criminologiques qu'elles y ont suscitées.
2. **Contribuer à l'amélioration de la fiabilité des données sur la délinquance enregistrée et sur la réponse pénale**, et, si leur qualité le permet, tenter de faire diminuer le niveau de défiance à leur égard.
3. Poursuivre **l'évaluation des conséquences statistiques** résultant de la mise en place des nouveaux logiciels d'enregistrement à la Police et la Gendarmerie nationales et s'efforcer de corriger des biais sur les séries liés à l'introduction de Pulsar
4. **Analyser chaque étape la réponse pénale**, selon les natures d'infractions, en fonction de toutes les informations disponible en amont, et, en particulier, des statistiques sur la délinquance enregistrée.
5. **Construire des trajectoires sur la délinquance subie** (multi victimation, victimation chronique, victimation dans l'enfance) **ou sur la délinquance agie** (multi mis en cause, réitération, récurrence), en fonction de la nature des infractions, et déterminer leurs liens éventuels ou leur impact respectif sur le niveau de la délinquance

Parmi les thèmes d'études ou les types d'actions s'articulant autour d'un ou plusieurs de ces grands axes, on peut citer :

- L'évolution et fréquence des modes opératoires
- Les relations bilatérales ou multilatérales entre les faits, les lieux, les auteurs et les victimes : Qui est victime de quoi, où et par qui ?
- La nature et les conséquences des préjudices subis par les victimes
- Les données par territoire ou type de territoire sur les faits (lieux de commission), les victimes (taux de victimation), les opinions (sentiment d'insécurité) ou les mis en cause (déplacements)
- L'examen de la possibilité de mettre en place des indicateurs concernant la prévention
- L'élargissement des données sur la délinquance enregistrée : constatation, déclarations d'usagers et interventions

- Le profil des personnes selon les différentes étapes du processus pénal et par catégorie d'infractions : mise en cause, poursuites, jugement sur la culpabilité, décision sur la peine et exécution
- Les comparaisons internationales dans une perspective statistique et criminologique
- La perception et les opinions sur les questions de sécurité, de police et de Justice
- L'impact des politiques publiques, et en particulier de la politique pénale des Parquets sur le niveau mesuré des phénomènes de délinquance, notamment en matière de récidive
- Les correspondances entre les différentes nomenclatures nationales et internationales
- De nouvelles formes de diffusion au service de la pédagogie sur les méthodes et les usages
- L'amélioration des supports de diffusion des études (site internet) et la possibilité de téléchargement aisé des données de l'état 4001

SUIVI DES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME À MOYEN TERME 2014-2018

Le programme dont les grandes lignes sont évoquées ci-dessus, ne sera discuté par le Conseil d'orientation de l'Observatoire qu'en septembre 2013, et sera établi formellement à cette échéance.


TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2014

Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le questionnaire de niveau « ménage » de l'enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP et celui posé aux personnes de 14 ans et plus ne sera modifié en 2014 que sur un point : l'ajout d'une question sur la pré plainte en ligne dans le module « déclaration à la police ou à la gendarmerie » des victimations pour lesquelles cette démarche est prévue (*plaintes contre auteur inconnu pour atteintes aux biens ou retrait frauduleux sur compte bancaire*).

Un nouveau module consacré aux violences psychologiques et comportements abusifs (contrôle, menaces, injures, dénigrement) de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint est créé au sein du questionnaire auto administré sur les violences sensibles soumis aux personnes ayant entre 18 et 75 ans. En raison du risque de doublons, et afin de limiter l'allongement du temps d'enquête, le module sur les menaces au sein du ménage n'est pas maintenu.

Le questionnaire auto administré des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » a été conçue dès l'origine pour permettre d'appréhender les phénomènes de violences physiques ou sexuelles, y compris de la part du conjoint actuel, avec un protocole adapté. Étant établi



qu'une enquête annuelle incluant ces victimations pouvait être conduite dans la durée, l'INSEE et l'ONDRP ont souhaité inclure des questions les comportements abusifs au sein du couple, en dehors des violences physiques ou sexuelles. Ces actes ne peuvent pas être abordés à travers une unique question de victimation. Plus d'une douzaine de comportements font l'objet d'une question dans le module « violences psychologiques » introduit en 2014.

Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2014

Les statistiques sur la délinquance enregistrée en 2013, faits constatés, faits élucidés et personnes mises en cause, ne pourront pas être exploitées à l'échelle de la France métropolitaine. La source de ces données ne le permet plus depuis janvier 2012. La continuité de l'état 4001 tel qu'il a été exploité par l'ONDRP depuis l'année 1996 s'arrête en 2011.

La précédente rupture était due à l'entrée en vigueur d'un nouveau code pénal en 1994, avec 1995 comme année de transition. La nouvelle rupture résulte de la modernisation des applications informatiques servant à la collecte des statistiques sur la délinquance enregistrée.

La base de données issue de la nouvelle application de saisie de la Gendarmerie nationale n'est certes pas comparable avec les statistiques collectées les années précédentes mais elle contient des informations inédites sur les faits, les victimes ou les mis en cause. En 2014, on devrait disposer de deux années de collecte, 2012 et 2013, dont la seconde a sans doute été bien moins perturbée que la première.

En 2014, l'ONDRP souhaite que la Police nationale lui transmette des données extraites de sa nouvelle application de saisie dont le déploiement est effectué de façon progressive en 2013 et devrait être terminé en 2014.

Si c'est le cas, l'Observatoire disposerait de données préfigurant ce qui sera vraisemblablement disponible en année pleine à l'échelle de la France métropolitaine en 2015. Il s'agirait alors de définir les nouveaux indicateurs pouvant en être extraits.

Au cours de cette période extrêmement perturbée, l'ONDRP va devoir s'adapter à l'évolution rapide des statistiques sur la délinquance enregistrée comme il le fait depuis novembre 2012, dans ses publications régulières sur le sujet : bulletins mensuels ou annuels, tableaux de bord ou fiches thématiques du rapport annuel.

Le périmètre des statistiques sur la délinquance enregistrée s'est élargi en 2013 avec la transmission par la Direction centrale de la police judiciaire à l'ONDRP de statistiques sur les délits routiers, sur les contraventions constatées par la Police nationale ou encore sur les interventions enregistrées par la Police ou la Gendarmerie nationales. Des études de faisabilité devront être menées pour déterminer s'il est possible de les exploiter à des fins d'information générale.

L'Observatoire ne peut qu'encourager le ministère de l'Intérieur à réfléchir à la création d'un infocentre statistique adossé au fichier Traitement des Antécédents Judiciaires (TAJ) regroupant les données de la police et de la gendarmerie, comme le préconise un rapport parlementaire récent.

Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2013

L'Observatoire entend poursuivre en 2014 la mise en valeur la richesse du contenu des six premières enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2007 à 2012 par l'intermédiaire de publications couplées « articles statistiques / « banques de données d'enquêtes » suivant un modèle élaboré en 2013.

Il s'intéressera tout particulièrement aux questions ouvertes sur les problèmes de délinquance à traiter en priorité et sur les opinions concernant l'action de la police ou de la Justice.

Des comparaisons en tendance seront menées entre les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » et ceux d'autres enquêtes annuelles de victimations, en particulier de l'enquête de victimation d'Angleterre et du Pays de Galles (CSEW). Suivant le modèle de travaux du Jan Van Dijk¹, **l'Observatoire prévoit aussi de confronter certains résultats prédits par des travaux théoriques en criminologie (« Criminal opportunity theory » et « responsive securitization ») aux données collectées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».**

L'ONDRP **exploite les bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie** (comme le fichier CORAIL de la Préfecture de Police) afin d'analyser les caractéristiques des faits constatés, des victimes et des personnes mises en cause à partir d'informations qui sont absentes de l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers. Parmi les thématiques envisagées pour 2014, en dehors de la mise à jour de travaux précédents comme sur les vols à main armée ou le profil détaillé des mis en cause, on peut citer les homicides, les victimes de violences (*enfants, femmes, personnes âgées*) et la typologie des lieux de commission.

Les **différentes approches statistiques sur la réponse pénale** doivent faire l'objet d'un traitement régulier par l'ONDRP. Toutefois, dans ce cadre, il est indispensable que les données lui soient transmises par le ministère de la Justice au même rythme et selon la même régularité que celles communiquées par le ministère de l'Intérieur. Une première étape consisterait en la **production de fiches thématiques sur l'évolution du profil des personnes condamnées**. Des comparaisons pourraient alors être menées avec l'évolution du profil des personnes mises en cause.

Si de premières statistiques sur les décisions des parquets concernant les poursuites à l'égard des personnes mises en cause sont disponibles, l'Observatoire souhaite s'intéresser aux **taux de classement et à leur motif** selon le type et les caractéristiques des infractions, des victimes ou des mis en cause.

Au sujet de la **réitération et de la récidive**, et plus en amont encore, à propos de la **multi mise en cause**, l'ONDRP devra mener une étude méthodologique visant à déterminer les indicateurs les plus adaptés à l'évaluation de l'effet de la réponse pénale sur le niveau de la délinquance enregistrée. Il devra notamment examiner, avec le SSM du ministère de la Justice, la possibilité d'utiliser le Système d'Information Décisionnelle (SID) pour procéder à des suivis de cohortes d'auteurs présumés.

Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

Un double travail sur **l'harmonisation des nomenclatures** devra être conduit dans les années qui viennent : en France, afin de créer des tables de correspondances entre la nomenclature fondée sur le code pénal (NATINF) et les nomenclatures à vocation plus opérationnelles de la police ou de la gendarmerie, et, à l'internationale, suivant les avancés du groupe d'experts de l'ONU sur la classification des infractions à des fins statistiques².

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'information au sein de la police et de la gendarmerie et de l'interconnexion de leurs fichiers avec le système Cassiopée du ministère de la Justice il sera nécessaire d'approfondir la qualification des catégories d'infractions afin d'élaborer une nomenclature partagée par les deux ministères sur le champ de compétence de l'ONDRP.

L'ONDRP étudie la faisabilité d'une extension de son recensement des atteintes visant certaines professions aux agents de sécurité privée.

(1) <http://www.criminologysymposium.com/download/18.4dfe0028139b9a0cf4080001575/1348484090486/TUE13,+van+Dijk+Jan.pdf>

(2) <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/2013-28-Classifications-F.pdf>

ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2014

Aspects « Territoires »

La disponibilité progressive de **données sur les lieux de commissions des faits** constatés par la Gendarmerie nationale puis par la Police nationale devrait permettre à l'ONDRP de proposer de nouvelles statistiques locales, à l'échelle du département, et peut-être de la commune. On peut espérer que fin 2014, plus aucun fait ne sera attaché au lieu de son enregistrement mais bien à celui de sa commission.

Le projet de constitution de « **banque de données thématiques** » à partir des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP devrait comporter une forte composante « territoire » : à l'échelle des zones d'études et d'aménagement du territoire pour ce qui est des découpages administratifs (*NUTS*, « *Nomenclature of Territorial Units for Statistics* », niveau 1), mais surtout selon des variables propres à l'enquête comme la taille de l'unité urbaine, le type de commune (ville-centre, communes de banlieue ou péri-urbaines) ou le type d'environnement du quartier (quartiers pavillonnaires, quartiers d'immeubles ou autres). L'extension de l'échantillon aux quartiers classés zones urbaines sensibles (ZUS) permettra de s'intéresser tout particulièrement à la victimation et aux opinions sur la sécurité des ménages et des personnes de 14 ans et plus habitants de ces territoires urbains.

Il pourrait également être envisagé, sous la condition de disposer des ressources nécessaires, de produire des enquêtes de victimation à l'échelle locale en utilisant des modes de collecte adaptés. On étudiera pour ce faire les résultats de l'enquête méthodologique « Vols, Violences et sécurité » de 2013, dont la collecte par « internet » (CAWI) a été complétée par une collecte « papier » (PAPI).

Aspects « environnement et développement durable »

Les infractions à l'environnement font l'objet d'une fiche du rapport annuel de l'ONDRP. Elle est réalisée à partir des données collectées par les militaires de la Gendarmerie nationale, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ainsi que par les agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Aspects « évaluation des politiques publiques »

La possibilité pour l'ONDRP d'établir un bilan annuel de la délinquance est remise en cause aujourd'hui tant en matière de statistiques administratives que de statistiques d'enquête. Dans ce contexte, évaluer les politiques publiques de lutte contre la délinquance est quasiment impossible. Il sera difficile d'expliquer cela fin 2013 et en 2014 sans susciter de la défiance, d'autant plus que cette évaluation a pu être menée sur la période 2006-2011. Les décisions administratives qui ont porté atteinte au dispositif de mesure statistique de la délinquance en France auront sans doute des répercussions allant bien au-delà des administrations concernées.

Le ministère de l'Intérieur a conçu en 2012 de nouveaux tableaux de bord servant à l'évaluation des services. Sollicité à leur sujet, l'ONDRP a conseillé que leur forme définitive ne soit arrêtée qu'après une période de test d'un an, en 2013. La participation à ce test est ouverte à toute personne intéressée (*Voir Bulletins mensuels de l'ONDRP*).

Si l'ONDRP voyait ses moyens et ses missions renforcés il pourrait contribuer avec d'autres acteurs à une réflexion sur la possibilité de construire des indicateurs annuels sur la prévention de la délinquance.

Aspects «européens»

L'ONDRP, en tant que point de contact, représente la France au sein du groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques de la criminalité et de la délinquance. La collecte de données à l'échelle de l'Union porte soit sur des indicateurs généraux qui sont publiés dans « Statistics in focus » (*celui portant sur 2010 est paru le 5 juillet 2013*³), soit sur des données thématiques.

Les indicateurs généraux concernent les statistiques administratives sur les faits constatés, les personnels des forces de sécurité et les personnes incarcérées. Eurostat souhaite pouvoir développer la publication de statistiques de faits constatés à l'échelle régionale. La DG Justice souhaiterait élargir la liste des données à transmettre aux personnes mises en cause (« suspected »), aux dépenses ou encore aux atteintes liées à la drogue.

L'ONU sollicite aussi les États dans le cadre d'une collecte annuelle. Les deux organismes souhaitent faire converger leurs procédures afin de limiter la charge de travail.

L'Italie s'est portée candidate à l'organisation de la seconde conférence internationale sur les statistiques de la criminalité⁴. La première avait eu lieu au Mexique en 2012. **On rappelle qu'il existe une activité internationale soutenue dans ce domaine et que l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » permettait jusqu'à présent à la France d'être l'un des pays les plus avancés.**

Opérations répétitives

Opérations répétitives	Observations
Enquêtes	
« Cadre de vie et sécurité »	La collecte de l'enquête 2013 a été perturbée. On espère qu'elle fournira des résultats exploitables.
Exploitation de fichiers administratifs	
État 4001	La continuité de l'état 4001 à l'échelle de la France métropolitaine a été interrompue entre 2011 et 2012
Autres données sur la délinquance enregistrée par la police ou la gendarmerie (main courante informatisée, contraventions enregistrées par la gendarmerie nationale, infractions à la sécurité routière)	Statistiques publiées de façon régulière dans le bilan annuel, les bulletins mensuels et les fiches thématiques du rapport annuel. Elles ont aussi été perturbées par le lancement d'une nouvelle application de saisie à la Gendarmerie nationale
Autres travaux répétitifs	
Les statistiques sur les atteintes subies par certaines professions ou les infractions collectées par certains organismes	Statistiques publiées dans le rapport annuel (voir sommaire en annexe). Exemples : les douanes, les impôts, les sapeurs pompiers, les entreprises de transports (RATP, SNCF, UTP), la violence en milieu hospitalier ou les faits d'insécurité dans l'habitat social


DIFFUSION DES TRAVAUX

Les études publiées en 2012

En 2012, l'ONDRP a publié neuf nouvelles études exploitant les données sur les crimes et délits constatés par les services de police et de gendarmerie nationales, les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » ou d'autres sources d'information. A ces neuf publications, il convient d'ajouter l'ensemble des publications à caractère

(3) http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-13-018/EN/KS-SF-13-018-EN.PDF

(4) <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/2013-Report-E.pdf> (Page 24, point g)



méthodologique ou rendant compte de l'évolution départementale des crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie.

- Repère n° 16 « Les incendies volontaires de véhicules - Éléments de compréhension et de comptage », janvier 2012.
- Grand Angle n° 29 « Français et étrangers mis en cause par la police et la gendarmerie pour atteintes aux biens ou pour atteintes volontaires à l'intégrité physique de 2006 à 2011 », février 2012.
- Repère n° 17 « Premiers éléments de mesure sur les débits frauduleux déclarés par les ménages sur leurs comptes bancaires au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011 », mars 2012.
- Dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », avril 2012.
- Focus n° 7 « Les vols de métaux en France métropolitaine en 2010 », juin 2012.
- Grand Angle n° 30 « Nombres et profils des mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2011 », juillet 2012.
- Focus n° 8 « Violences, incivilités et autres infractions spécifiques aux activités physiques et sportives en France de 2005 à 2011 (Présentation des sources et des indicateurs disponibles) », juillet 2012.
- Grand Angle n° 31 « Fréquence et caractéristiques des vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable déclarés par les personnes de 14 ans et plus lors des enquêtes « cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 », octobre 2012 .
- Repère n° 18 « Le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint sur 2 ans lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2008 à 2012 », octobre 2012.
- Repère n° 19 « L'emprise de l'alcool ou de la drogue sur les auteurs d'actes de violences, de menaces ou d'injures décrits par les personnes s'étant déclarées victimes lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2009 à 2012 », décembre 2012.
- Fiches départementales mensuelles des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2012
- Crimes et délits par département 2012 (fiches par régions), décembre 2012.
- Tableaux de bord n° 1 à 9 des crimes et délits, janvier-septembre 2012.

Le huitième rapport annuel sur l'état de la criminalité en France a été publié le 20 novembre 2012. Il s'appuie sur l'ensemble des données de la police et de la gendarmerie disponibles pour la période considérée. Il exploite par ailleurs des données issues d'autres administrations ou organismes publics ou privés afin d'approcher au plus près la réalité criminelle en France. Une série d'articles est d'autre part consacrée aux atteintes perpétrées à l'encontre de certaines professions, pour l'essentiel, appartenant au service public. Enfin, quelques articles portent sur les réponses pénales apportées aux phénomènes criminels et sur la criminalité enregistrée à l'étranger.

Pour la sixième année consécutive, le rapport livre également les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » ayant eu lieu au début de l'année (*collecte de janvier à avril 2012*). Une mise en perspective avec les résultats obtenus au cours des années précédentes y est jointe. La poursuite de ces enquêtes d'année en année permet de capitaliser les résultats obtenus. Leur mise à jour régulière et leur exploitation réitérée permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer les tendances, d'approfondir la connaissance des victimes, et de dégager des évolutions marquantes. Les statistiques de victimation sur les atteintes aux biens des ménages, sur les vols personnels, les violences physiques, les menaces ou les injures hors ménage déclarées par les personnes de 14 ans et plus, ou encore sur les violences sexuelles ou les violences physiques intra-ménage subies par les 18 à 75 ans sont ainsi analysés. Le sentiment d'insécurité exprimé par les 14 ans et plus fait aussi l'objet d'un développement.

On peut citer les deux premiers articles du rapport annuel qui permettent de retrouver tous ces résultats :

- Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012, Rapport annuel⁵, Novembre 2012
- Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 d'après les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Rapport annuel⁶, Novembre 2012.

En 2012, l'ONDRP a publié 39 études ou recueils sous divers formats (Cf. tableau ci-dessous) auxquelles il convient d'ajouter des productions plus ponctuelles telles que les dix articles de veille par exemple, non comptabilisés ici.

Titres	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Rapport annuel		1	1	1	1	1	1	1	1	8
Bulletin mensuel		0	11	12	12	12	12	12	12	83
Bulletin annuel cartographique		0	1	1	1	1	1	1	0	6
Bulletin annuel		0	0	1	1	1	1	1	1	6
Crimes et délits par départements	0	0	0	0	0	1	1	1	5	8
Résultats et méthodes	4	2	1	1	2	0	0	1	0	11
Tableaux de bord	0	0	3	5	0	0	0	0	0	8
Tableaux de bord annuels	0	0	0	0	0	0	0	8	10	18
Grand Angle		4	6	2	3	5	3	5	3	31
Repères	0	0	4	2	2	2	4	1	4	19
Débats	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
Focus	0	0	0	0	3	0	1	2	2	8
Dictionnaire méthodologique									1	1
Total	4	7	27	25	26	24	24	33	39	209

(5) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/RA2012/D1_Victimation_1.pdf

(6) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/RA2012/D1_Victimation_2.pdf

